

5 GEX EN MOUVEMENT

LES TRAVAUX À LA MAIRIE
ARRIVENT À LEUR TERME

9 ZOOM SUR...

LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE
2016-2018

11 VOTRE AGENDA

CONCERT DU NOUVEL AN
SAMEDI 14 JANVIER 2017

L'ÉCHO DE GEX

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉCEMBRE 2016 - JANVIER 2017 | N°83

p. 6 DOSSIER

Projet Cœur de Ville Le volet commercial



www.ville-gex.fr



4^e édition de l'Exposition
Confrontations de la Photographie
à l'espace Perdtemps
du 30 septembre au 2 octobre 2016



Visites dans le cadre des Journées
du Patrimoine sur le thème
« Patrimoine et citoyenneté »
les 17 et 18 septembre 2016



1^{er} Troc-plants aux Jardins
Familiaux impasse des jardiniers
le 1^{er} octobre 2016



Cérémonie d'accueil
des nouveaux arrivants
le 6 octobre 2016



Soirée culturelle avec
« Moya Trombones Show »
le 8 octobre 2016



Spectacle « La Guinguette déglinguée »
offert par le CCAS dans le cadre de la
Semaine Bleue à l'espace Perdtemps
le 13 octobre 2016



Journée paysanne organisée
par les Jeunes Agriculteurs du
Pays de Gex à l'espace Perdtemps
le 23 octobre 2016



Inauguration du 13^e Festival
P'tits Yeux Grand Écran
du 19 au 30 octobre 2016



Journée « Animômes » pour
les enfants et leurs familles
à l'espace Perdtemps
le 5 novembre 2016

Le mot du Maire

Chères Gexoises, Chers Gexois,
La préparation du dossier de consultation qui permettra de retenir un aménageur pour le projet « Cœur de Ville » avance. Les discussions avec le Département nous permettront d'aboutir rapidement, nous l'espérons, à un accord définitif sur le dévoiement de l'Avenue de la Poste et l'aménagement de la séquence urbaine du Bus à Haut Niveau de Service Genève/Gex, avenue de la Gare. En parallèle, la Ville va acquérir très prochainement une partie importante du bâtiment « Orange », rue des Acacias, permettant ainsi de mettre en place des surfaces de près de 900 m² pour l'installation de services médicaux. La concertation est en cours avec les professions de santé de Gex pour cadrer au mieux les besoins et bâtir ensemble un projet important pour la Population de la Ville et des alentours. Toujours dans la volonté permanente de mieux vous servir, la mairie et la salle des fêtes sont à présent aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les conditions d'accueil sont désormais facilitées par des travaux d'extension des bureaux et de réfection des lieux qui auront nécessité 7 mois de délocalisation des services. Que les usagers et le personnel communal soient remerciés pour leur patience.



Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à Tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Très amicalement,

Patrice DUNAND
Maire de Gex

PERMANENCES DE MADAME LA DÉPUTÉE

Stéphanie PERNOD BEAUDON, Députée de la 3^e circonscription de l'Ain, assure des permanences parlementaires à Thoiry sur rendez-vous : **04 50 20 84 23**.

Judi 8 décembre 2016 de 10h30 à 12h30
Judi 12 janvier 2017 de 10h30 à 12h30
Judi 26 janvier 2017 de 10h30 à 12h30
Judi 9 février 2017 de 10h30 à 12h30
Judi 23 février 2017 de 10h30 à 12h30.

PLAN GRAND FROID

Le CCAS recommande aux aînés, aux personnes isolées ou handicapées de s'inscrire sur le registre « prévention grand froid ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernales, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.ville-gex.fr. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettez resteront confidentielles.

REPAS DES AÎNÉS ET COLIS DE NOËL



Vous venez d'aménager sur Gex et vous avez 75 ans et plus ? Faites-vous connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 04 50 42 63 01. Il suffira, pour votre inscription, que vous transmettiez ensuite une copie de votre pièce d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter lors des scrutins de 2017, il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale. Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, il vous sera possible de le faire **jusqu'au samedi 31 décembre 2016**. Le service Population sera exceptionnellement ouvert ce jour-là entre 8h30 et 10h30 pour ces seules démarches d'inscriptions.

Conditions à remplir :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Documents à présenter :

- une pièce d'identité en cours de validité prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité. Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) en cours de validité + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple),
- un justificatif de domicile récent.

Autres possibilités d'inscriptions : vous pouvez également vous inscrire en ligne sur service-public.fr jusqu'au 31 décembre minuit ou par correspondance en téléchargeant le formulaire de demande d'inscription et en joignant copie des pièces demandées ci-dessus (jusqu'au 31 décembre le cachet de la poste faisant foi).

Prochaines échéances électorales :

- Présidentielles - Durée du mandat : 5 ans
1^{er} tour : **23 avril 2017**
2nd tour : **7 mai 2017**
- Législatives - Durée du mandat : 5 ans
1^{er} tour : **11 juin 2017**
2nd tour : **18 juin 2017**



Le recensement est essentiel

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Le recensement, pour les communes, sert à **ajuster l'action publique** aux besoins de la population : pour décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.) ; pour préparer les **programmes de rénovation** des quartiers ; pour déterminer les **moyens de transport** à développer, ... Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public.

Qui sera concerné à Gex ?

Au 1^{er} janvier 2016, la population était de 11 200 habitants. Désormais, et comme déjà procédé en janvier 2016, une partie de la population sera recensée chaque année. La collecte porte sur un échantillon d'adresses tirées au hasard et représentant environ 8 % de la population. Après 5 années, l'ensemble du territoire de chaque commune est pris en compte et 40 % environ des habitants sont recensés. Les statistiques élaborées à partir des enquêtes de recensement sont représentatives de l'ensemble de la population.

Du 19 janvier au 25 février 2017, ce seront donc les occupants de près de 400 logements répartis sur le territoire communal qui seront sollicités pour répondre aux questionnaires comme la loi l'oblige.

Comment s'organise le recensement ?

Les personnes résidant dans les logements concernés par l'enquête seront informées de la visite d'un agent recenseur par le biais d'une lettre déposée tout début janvier dans leur boîte aux lettres. Cet agent recenseur, **muni d'une carte professionnelle**, leur remettra des identifiants pour un recensement en ligne ou, si elles ne le peuvent, des questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu ensemble. Pour le recensement en ligne, il est recommandé de répondre dans les deux jours suivant la réception du code d'accès pour éviter d'être relancé par l'agent recenseur.

Nos agents recenseurs



**Daniel
BASQUIN**



**Emmanuelle
BORDIER**



**Philippe
GUILLOT**

Les réponses resteront confidentielles.

+ d'infos : www.le-recensement-et-moi.fr



LES ÉCHOS DU CONSEIL

5 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal :

- approuve la pré-affectation de la somme de 150 000 euros pour l'extension du groupe scolaire de Parozet au titre de la part départementale du 46^e versement de la Compensation Financière Genevoise et sollicite l'attribution définitive de cette subvention. Le coût global de cette opération est évalué à 6 593 041 € HT pour les seuls travaux, 695 861 € HT au titre de la maîtrise d'œuvre ;
- approuve l'avenant au bail de location du cinéma (transfert) et l'autorise à signer les documents pour le renouvellement du bail pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des Œuvres Sociales pour l'aider à la prise en charge des chèques-vacances ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Pays de Gex Natation » dans le cadre des activités péri-éducatives 2016 / 2017 ;
- approuve le protocole d'accord fixant les modalités de mutualisation des

moyens entre les Communes de Gex et d'Échenevex concernant l'activité « piscine » développée dans le cadre des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2016/2017 ;

- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre à intervenir avec la CCPG concernant les Activités Péri-Éducatives pour l'année scolaire 2016/2017 liées à des projets pédagogiques et des animations dans tout le Pays de Gex pour les élèves du CE2 à la 5^e ;
- approuve l'application du tarif de 4 € pour tous les spectateurs des « 2^{es} rencontres du Cinéma de patrimoine » organisées le 6 octobre 2016 par le cinéma Le Patio et le Collectif Nouvelles Bobines en partenariat avec deux distributeurs de films ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain afin de percevoir les aides au financement des trois accueils de loisirs de Perdtamps, Parozet et Vertes Campagnes pour l'accueil périscolaire, l'accueil extrascolaire et les APE du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 ;

- donne quitus au rapport de gestion sur l'exercice écoulé présenté par le Conseil d'Administration lors de l'assemblée spéciale de juin 2016 des 172 Communes actionnaires de la SEMCODA ;
- élit les membres de la commission administrative du CCAS suite à la démission de Monsieur Charpentier : Mesdames Zeller-Planté, Humbert, Assenare, Moisan, Gillet et Charre et Messieurs Danguy et Juillard ;
- décide d'acquérir la parcelle AD 264 de 78 m² (propriété de M. et Mme Reymond) pour la création d'un trottoir le long de la rue de l'Oudar dans le cadre de la sécurisation du carrefour entre la rue de l'Oudar et la rue de Bonnarche ;
- décide, dans le cadre des travaux d'aménagement du Col de la Faucille pour l'élargissement de la chaussée existante, rue des Chamois, afin d'y créer des stationnements aériens et un cheminement piéton, d'acquérir l'intégralité de la parcelle B32 et une partie de la parcelle B29, propriétés des consorts Colnot, pour une superficie totale de 326 m².

3 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal :

- approuve les modifications du budget 2016. Le budget de la Commune, après ces modifications, s'équilibre à 18 650 436.98 € en investissement et à 20 576 024.89 € en fonctionnement ;
- approuve les modifications proposées pour le budget de la Zone Artisanale. Le budget de la ZA, après ces modifications, s'équilibre à 507 827.06 € en fonctionnement. La section investissement demeure inchangée à 672 500 € ;
- autorise, au regard des effectifs de la rentrée, Monsieur le Maire à recruter deux fonctionnaires du Ministère de l'Éducation Nationale supplémentaires pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ; fixe le taux horaire de cette activité à 24.04 €/brut et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- décide de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant l'extension de l'école Parozet et autorise Monsieur le Maire à liquider

et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2016 ;

- approuve le projet de convention relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers (récurance de dépôts de déchets divers laissés par les usagers en pied des équipements), entre la Communauté de communes du Pays de Gex et la Commune de Gex ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Ain Profession Sport » pour la mise à disposition d'un intervenant en gymnastique durant l'année scolaire 2016/2017, pour un montant de 3 780 € (frais de gestion de contrat et d'adhésion annuelle compris) ;
- décide d'acquérir, dans le cadre du projet cœur-de-ville, pour un montant de 450 000 €, une partie de la propriété cédée par Orange et cadastrée AI 649, rue des Acacias : la totalité du terrain à l'exception de l'emprise au sol du pylône et des équipements liés à cette structure et pour le bâti : une partie du rez-de-chaussée : 251,10 m² et le premier étage : 633,60 m², soit 885,10 m² ;
- approuve, dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier « Cœur-de-ville », le lancement d'une consultation

- d'aménageurs avec transfert du risque d'exploitation, suivant une procédure restreinte, en application notamment des dispositions des articles R.300-4 à R.300-9 du Code de l'Urbanisme et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer tout document relatif à ladite procédure ;
- approuve le règlement intérieur de la commission « aménagement Cœur-de-Ville » et désigne Monsieur le Maire ou son représentant, en qualité de personne habilitée à engager des discussions, à signer la concession d'aménagement et à saisir la commission à tout moment de la procédure conformément à l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme.
- approuve le projet de convention-cadre avec la CCPG pour deux interventions APE par semaine du 3 novembre 2016 au 16 décembre 2016 ayant pour objet la sensibilisation à la pollution sonore ;
- accepte la mise à disposition d'un local (libéré par une association) sis au bâtiment relais de l'Aiglette au profit de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex » se trouvant à l'étroit dans le sien et avec des effectifs en hausse et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le document est disponible pour consultation au secrétariat de direction en mairie.



Service Vie quotidienne



Ascenseur en mairie

LES ÉCHOS DES TRAVAUX

LES TRAVAUX À LA MAIRIE ARRIVENT À LEUR TERME

Les travaux d'accessibilité sont en partie achevés. Fin octobre, l'Accueil et le service Vie quotidienne ont emménagé dans leurs locaux rénovés. Les services Comptabilité et Ressources humaines se réinstalleront plus tard. Un ascenseur permet d'accéder au service Vie quotidienne au 1^{er} étage et au 2nd aux archives ainsi qu'à un espace pouvant servir, dans le futur, de salle de conseil. Un escalier a également été posé, reliant le 1^{er} étage aux archives. Celles-ci bénéficieront désormais d'un espace adapté, les archives anciennes seront conservées dans un local à la température et au taux d'humidité



Escalier posé à la mairie

contrôlés. La salle des fêtes est aussi achevée, un ascenseur permet d'y accéder et des toilettes pour personnes à mobilité réduite (PMR) ont été aménagées.



Pièce dédiée aux archives

LES FONDATIONS DE L'ÉCOLE PAROZET

L'extension du groupe scolaire de Parozet est bien avancée. Les fondations sont maintenant réalisées. Rappelons qu'elle a pour objectif la création de 7 classes supplémentaires, d'un self et d'un centre de loisirs.



RÉFECTION DE VOIRIES ET PISTES CYCLABLES

Une partie de la voirie rue Marius Cadoz, en face de l'institution Jeanne d'Arc, a été refaite.



De même, la rue de la Folatière à Tougin a été rénovée, avec notamment le marquage au sol d'une piste cyclable. Le déploiement des pistes cyclables et leur signalétique a commencé fin octobre, début novembre. Gex compte donc des voies vertes (promenade du Journans, voie romaine, route de Pitegny en direction de Chauvilly), des pistes cyclables (avenue des Alpes et rue de



la Poudrière), des espaces protégés piéton/vélo (avenue Francis Blanchard) et chaudiou, bande cyclable dans la demi chaussée (rue de la Folatière, chemin de l'Embousoir). Les travaux se poursuivront cet automne et ce printemps sur d'autres secteurs.

PLANTATION D'ARBRES

La commune a lancé cet automne un programme de plantations d'arbres. Ainsi 38 essences doivent être plantées dont 9 à l'espace Perdtemps, 19 à la promenade du Journans, 9 avenue des Tilleuls et 1 au centre technique.

NOËL À GEX

DU 7 AU 23 DÉCEMBRE 2016

MERCREDI 7 DÉCEMBRE

- « **Le Père Nono un sacré Jojo** » à la salle des fêtes à 16 h. Un spectacle de contes et de chansons mêlant humour et poésie. Les enfants (les lutins) sont amenés à chanter, à jouer et à danser avec le conteur. Dès 2 ans, places limitées. Tarifs de la saison culturelle.
- **Lancement officiel des festivités.**
– Rendez-vous à 17 h 45 au choix : Parc des Cèdres ou école Perdttemps pour une balade aux lampions jusqu'à la Place de la Visitation. Dès 18 h, vous pourrez découvrir le magnifique spectacle de feu « Tempus Miraculum », petits et grands... sous vos yeux éblouis. Dès le 28 novembre, venez acheter votre lampion à l'OTPGF.
– 18 h 30 : illuminations de la ville.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

- **Jeux en famille** avec la ludothèque « Les Abeilles », centre socioculturel « Les Libellules » de 15 h à 17 h. Place de la Visitation.
- **Démonstration du travail d'attelage de bouviers bernois avec la présence du Père Noël.** Sur la place de la Visitation de 14 h 30 à 17 h 30. Goûter offert. Jusqu'à 5 ans.
- **Chalets de Noël (jusqu'au 18/12).** Place de la Visitation (voir p. 11).

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

- **Séances au Cinéma « Le Patio » « Le secret de la fleur de Noël » à 11 h.** De 3 à 5 ans. Tarif à 2 €.

CONCERT DE NOËL

Le « Chœur classique du Pays de Gex » et l'« Orchestre à Cordes du Pays de Gex » donneront un concert sous la direction de Pierre Treifel et Julian Villaraga le **dimanche 18 décembre à 17 heures** en l'église Saint Pierre de Gex.

Programme :

- Concerto grosso Opus 6 N°8 « Pour la nuit de Noël » de A. Corelli
- Motets sacrés de J.E. Eberlin
- Missa secundi toni en si b majeur de J.E. Eberlin
- de Noël J.S. Bach, avec la participation du public

Entrée libre, collecte.

- **En avant-première : « Ballerina » à 15 h.** À partir de 6 ans. Tarif 4 €.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE

- **Contes de Noël en musique** par Viviane Reymermier, Amandine Carli (alto) et Marina Magnan (violin) à la Salle des Fêtes de 14 h 30 à 15 h et de 16 h à 16 h 30. À partir de 5 ans.
- **Atelier ludothèque parents-enfants** au CSC « Les Libellules », 110 rue Charpak de 14 h 30 à 17 h (dès 3 ans). Inscription obligatoire.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

- **Atelier de maquillage, distribution de papillottes, photo avec le Père Noël** à la galerie marchande du centre commercial des Vertes Campagnes.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

- **Atelier de décoration de gâteaux.**
- **Spectacle de Marionnettes** à la salle des Fêtes à 16 h. « Je vais te dire ce que j'aimerais » suivi de « La Princesse et la balle d'Or ».



Toutes ces animations sont gratuites ! (sauf mention contraire)

Renseignements et inscriptions auprès de l'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille au + 33 (0)4 50 41 53 85 ou à info@paysdegex-lafaucille.com

Noël solidaire

Vous êtes seul le soir du réveillon de Noël ? Nous vous proposons de partager le réveillon du **24 décembre 2016**. La soirée débutera par un film tout public, en séance privée et avant-première, « Le cœur en braille » à 19 h au cinéma Le Patio de Gex.

À la suite de la projection, grâce au partenariat des communes de Gex, Vesancy, Chevry et Echenevex ainsi qu'à la grande générosité de commerçants de Gex et Cessy, un menu simple et convivial vous sera offert à la salle des fêtes de Gex, agrémenté d'animations, à partir de 20 h 30 et jusqu'à 1 h.

Pour cela, votre réservation est **obligatoire** jusqu'au 9 décembre inclus, date à partir de laquelle aucune inscription ne pourra être prise en compte.

N'hésitez pas à participer à ce réveillon !

Contacts :

- **Service culturel de la Mairie de Gex :**
04 50 42 63 29
- **Monsieur Nicolas Landel :**
06 09 51 29 37

Les activités de la MJC

- **Soirée cocktail & « danses latines »** (salsa, bachata, kizomba) : une soirée par mois, les 3 décembre, 13 janvier, 10 février, de 19 h à 22 h
- **Ateliers danse classique du samedi :** 10 décembre, 14 janvier, 11 février
– débutants & niveau 1 à 2 (6-9 ans), de 13 h 15 à 14 h 30
– niveau 3 à 5 (10 ans et +), de 14 h 30 à 16 h 30
- **Ateliers danse house :** samedis 3 décembre, 7 janvier et 18 février
- **Ateliers « doudoum danse donnée » :** samedis 21 janvier, 28 janvier, 4 février de 14 h à 16 h
- **Ateliers auto-protection (self défense) :** samedi 10 décembre, de 9 h à 14 h 30 : formation de base
- **Formation PSC1** (premiers secours, 4 h de théorie & 4 h de pratique) :
– mercredis 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre et 1^{er} février de 13 h 30 à 17 h 30
– samedis 3 décembre, 17 décembre, 28 janvier et 11 février de 8 h à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h 30
- **Ateliers contes :**
– mardi 22 novembre de 20 h à 22 h
– mardi 17 janvier de 20 h à 22 h
- **Ateliers d'écriture :** samedis 3 décembre, 14 janvier, 4 février de 10 h à 12 h
- **Ateliers-conférences CINECURSUS** « écrire pour le cinéma » :
– vendredi 2 décembre de 20 h à 22 h : « l'écriture scénaristique »
– vendredi 10 février : « l'adaptation d'une œuvre littéraire »
- **Panier culturel** en partenariat avec « L'ARCHIPEL DES MOTS » :
– Cafés Psycho : mercredi 14 décembre de 20 h à 22 h
– Histoires d'inventeurs : jeudi 26 janvier de 20 h à 22 h
– Des papettes dans la tête : vendredis 16 décembre & 20 janvier, de 20 h à 22 h

LES GEXOIS

La déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016



Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse :
DGAL-Déclaration de ruches
251 rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15.

Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches :
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>



5 CENTENAIRES !

Dimanche 25 septembre, à l'hôpital local du Pays de Gex, l'Amicale de l'hôpital organisait, sous la baguette magique de l'animatrice Jaïda Tritenne, une belle fête d'anniversaire animée musicalement par Corinne Muller pour honorer dignement les résidents centenaires :

- Françoise SCHMIT, né le 9 décembre 1916 ;
- Alice GUICHARD, née le 30 mai 1916 ;
- Marius GAUTHERET, boulanger à Gex, né le 12 septembre 1915 ;
- Berthe JULLIARD, né le 3 septembre 1913 ;
- Louise BUFFAZ, garde-barrière à Chevry, née le 18 décembre 1911.

LES ASSOCIATIONS

FRANCE BÉNÉVOLAT

Après une interruption de l'activité depuis le 7 octobre 2016, avec le départ de Mesdames GONCKEL et PIRON pour d'autres obligations, l'antenne France Bénévolat Pays de Gex à Ferney-Voltaire sera à nouveau ouverte dès le 3 janvier 2017. Madame Christine BECK se réjouit de pouvoir vous accueillir et répondre à vos demandes chaque premier mardi du mois, de 14 h.00 à 17 h.00. Si vous avez besoin de ses services, n'hésitez pas à la contacter. Elle s'efforcera de trouver ce qui vous conviendra le mieux.

France Bénévolat - Antenne du Pays de Gex
Maison Saint Pierre - 9, rue de Genève - 01210 Ferney-Voltaire
Permanences : 1^{er} mardi de chaque mois de 14 h à 17 h
Tél. bureau : 04 50 40 17 13 - www.benevolat01.org

L'OFFICE DE TOURISME PAYS DE GEX - LA FAUCILLE

AVIS AUX AMATEURS DE GLISSE !

La station Monts-Jura ouvrira ses portes pour la saison d'hiver du samedi 17 décembre 2016 au dimanche 2 avril 2017 ! Depuis le 17 octobre à 14h30, il est possible d'acheter un forfait saison à l'O.T. Pays de Gex - La Faucille au tarif exceptionnel de la SUPER PROMO !

La station La Vattay est ouverte depuis le 11 novembre dernier.



Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille
Square Jean Clerc
01170 GEX
Tél. +33 (0)4 50 41 53 85
info@paysdegex-lafaucille.com
www.paysdegex-lafaucille.com



Commémoration du 11 novembre

LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE 2016-2018

Les élections

École de citoyenneté et de démocratie, les élections se déroulent selon le même processus que celles concernant les adultes (déclaration de candidature, campagne électorale et programme, élections avec carte électorale individuelle, bulletins de vote, isolement, signature du registre et dépôt du bulletin dans l'urne, dépouillement, proclamation des résultats et installation autour de la table du conseil).

Le premier CMJ de Gex a été mis en place à Gex en 1996.

Calendrier

- Élections en salle des mariages :
Mardi 18 octobre :
- 9 h : école Parozet ;
- 10 h : école Vertes Campagnes
- 14 h : Jeanne d'Arc
Mercredi 19 octobre :
- 9 h : école Perdtemps
- Mercredi 9 novembre, 18 h 30
Investiture du Conseil Municipal Jeune 2016-2018 en salle du conseil

- Mercredi 16 novembre, 18 h 30
Première réunion de commission du CMJ avec au programme le choix pour rejoindre l'une des trois commissions proposées par les adultes :
- Commission culture ;
- Commission environnement ;
- Commission manifestations/ animations.

Qui sont les jeunes élus ?

Élus par leurs camarades pour un mandat de deux années, ils sont 16 jeunes Gexois, élèves en classes de CM1, représentant à quatre les quatre groupes scolaires :

École Parozet :

Maëlle LARGIER-GLEVAREC, Éline TROPHARDY, Simon RIES et Nicolas LECUYOT

Institution Jeanne d'Arc :

Maxime CASTILLAN, Benedita ROBALO, Kervens TOUQUETTE, Natan DUVILLARD

École Vertes Campagnes :

Romy DANTOING, Maelys PRUDENTINO, Rachel DUTKIEWICZ, Solveig AWOKOU

École Perdtemps :

Chiara MARQUE, Noémie ASSENARE, Kilian GREVET-GUY, Mathias MASSON

Ils sont encadrés par cinq élus :

Dominique COURT, Hélène MOREL-CASTERAN, Dominique BEERT, Virginie ZELLER-PLANTÉ et Guy JUILLARD.

Ils se réunissent deux fois par mois (en réunion plénière et en commission) pour travailler sur leurs projets.

Charte du CMJ

- arriver et repartir à l'heure ;
- être présent au maximum de réunions ;
- signaler son éventuelle absence ;
- avoir son matériel à chaque réunion et prendre des notes (pochette avec bloc-notes et de quoi écrire) ;
- être attentif aux autres ;
- être respectueux des temps d'écoute et de prise de parole ;
- participer, dans la mesure du possible, aux manifestations ou cérémonies organisées par la Commune.



Gex Avenir

La Communauté de Communes vit des transformations importantes en cette fin d'année. La loi portant sur la nouvelle Organisation du Territoire impose qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les compétences Tourisme et Économie soient transférées des Communes à la CCPG. Concrètement, cela signifie que les Offices du Tourisme communaux sont transformés en 1 seul pour tout le Territoire (2 en réalité avec Divonne qui a souhaité une structure intercommunale spécifique) ; pour l'économie, les Zones d'Activité Économique des Communes passent, elles-aussi, dans le giron intercommunal qui en assurera la gestion. Au-delà

de la simple gestion de l'existant, le Pays de Gex a vocation à saisir ces opportunités pour accentuer sa politique de développement économique. Pour ce faire, les Élus de la CCPG auront à opérer des choix, en matière de fiscalité notamment ; l'une des pistes pressentie est le passage en FPU, fiscalité professionnelle unique. Les Communes, bien entendu, recevront chaque année le dernier montant perçu avant transfert en compensation.

Autre compétence en discussion entre la CCPG, le Département et la Région : celle des Transports. Si cette récupération n'est

pas obligatoire, les Élus de la CCPG souhaitent qu'elle leur revienne afin de faciliter la mise en place des transports structurants que la Population appelle de ses vœux. Pour ce faire, il nous faut des garanties sur les moyens qui nous le permettront et nous sommes confiants sur l'aboutissement de ce dossier.

Des bouleversements majeurs qui impliquent des liens encore plus étroits entre nos communes et la CCPG toujours dans la volonté d'avancer plus efficacement sur les sujets touchant à votre quotidien.

Amicalement,



Pour Gex Avenir, Patrice DUNAND, 1^{er} vice-président de la CCPG, en charge de l'Administration et des Finances

Solidaires pour l'Avenir de Gex

Le Site Internet de la CCPG n'est pas à la hauteur

Avec le transfert de plus en plus de compétences des communes vers les Communautés de Communes, les citoyens consulteront de fait plus souvent leur site Internet. Celui de la Communauté de Communes du Pays de Gex vient de faire peau neuve et... visiblement, comme un produit qu'il a fallu sortir à tout prix à une date prévue, le contenu n'est pas à la hauteur.

Si l'apparence visuelle est simple, avec des icônes faciles à comprendre, cela se gâte dès qu'on cherche des documents. À ce jour, les documents d'urbanisme importants que sont le SCOT, le PLH, et

le PADD ne sont plus accessibles. On ne peut donc plus conduire d'études comparatives entre les recommandations de ces documents et les réalisations locales, comme le nombre de permis de construire acceptés ou de nouveaux logements sociaux. Impossible également de trouver des informations sur les nouveaux SCOT, PLH et PLUi à l'étude.

Nous souhaiterions voir les rapports des CCSPL sur le site. Nous l'avions demandé il y a quelques mois, cela n'a pas été fait. Également, les procès-verbaux des Assemblées Communautaires devraient apparaître

aussitôt leur approbation lors de la séance suivante, mais ce n'est pas le cas !

Il y a plusieurs mois de cela les notes de synthèse étaient jointes avec l'ordre du jour; on doit maintenant se contenter de la liste des points mis en délibération.

Nous espérons que toutes ces déficiences seront rapidement corrigées.

Enfin, tous les habitants du Pays de Gex, notamment les plus anciens, ne disposent pas d'ordinateur, tablette. Il apparaît nécessaire de doubler la communication numérique par une version papier, en rétablissant la diffusion du journal Territoire qui a été abandonnée.



Michel AMIOTTE - Sébastien CHARPENTIER - Guy JUILLARD - Sylvie FORSTMANN - Jean-Pierre TURIN

Humanisme et Participation

Le tumulte de la rentrée scolaire est maintenant passé. Dans ce Pays de Gex à la population sans cesse croissante, répondre aux besoins en matière d'éducation est un travail toujours à recommencer. La circonscription scolaire, qui existe depuis 2004, a déjà été dédoublée et les deux entités créées restent parmi les plus importantes du département en nombre d'élèves.

Il faut saluer le travail de la municipalité qui, à la création in extremis de deux nouvelles classes, a su mettre rapidement à disposition les moyens matériels et humains nécessaires à leur ouverture.

Avec plus de mille enfants scolarisés et un taux moyen de 3 % de progression ces dernières années, c'est au moins une classe par an qu'il faut envisager d'ouvrir à l'avenir sur la commune de Gex.

Dans un autre registre, l'avenir de la commune, c'est aussi une année 2017 durant laquelle la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) prendra de l'envergure. En effet, du fait de la loi NOTRE du 8 août 2015, à compter du 1^{er} janvier 2017, les compétences liées à l'économie et au tourisme deviennent des compétences obligatoires pour les intercommunalités. Ainsi, l'administration des zones économiques

communales sera à la charge de la CCPG. Les offices de tourisme, ainsi que la promotion touristique relèveront eux aussi de la CCPG. L'acquisition de la compétence transport, non obligatoire, est également une possibilité, encore en discussion.

Tous ces enjeux sont importants pour notre territoire et son développement. Même si plus de compétences à l'intercommunalité, c'est moins d'autonomie pour les communes nous voyons le rôle de cette institution, encore bien théorique pour bon nombre de Gessiens, se renforcer pour devenir le lieu où se dessinera notre futur.



Pour Humanisme et Participation - Muriel CHARRE - ANDRÉ DUBOUT

Retrouvez l'essentiel de l'actualité sportive, culturelle et associative du mois sur www.ville-gex.fr



Mercredi 7 décembre 2016 à 16 h, à la salle des fêtes

« **Le Père Nono un sacré Jojo** »
de Fabrice Devesa

Contes et chansons pour les tout-petits

**Tarif plein : 9 € ; tarif enfant (2 à 18 ans) : 5 € ;
tarif « passeport culture jeune » : 4 €.**



Samedi 14 janvier 2017 à 20 h 30, à l'espace Perdtemps

« **Concert du Nouvel An** »

Avec l'Orchestre Symphonique du Conservatoire de Bellegarde

Directeur artistique : Gilles COURT ; présentation : Julie DESPRIET

**Tarif plein : 16 € ; tarif enfant (2 à 18 ans) : 10 € ;
tarif « passeport culture jeune » : 7 €.**

**Vente des billets en mairie de Gex, à l'Office de Tourisme Pays de Gex La Faucille et le soir du spectacle en fonction des places disponibles.
Renseignements : mairie de Gex 04 50 42 63 00**

ÉVÉNEMENTS...



**L'ACM DE GEX « LA BUISSONNIÈRE »
ET LE CSC « LES LIBELLULES »
FONT LEUR TÉLÉTHON AUTOUR DU JEU**

- **RECOLTE DE JOUETS NEUFS** entre le 3 et 30 novembre 2016 sur les sites périscolaires de Perdtemps, Parozet et Vertes Campagnes et au Centre Socioculturel.
- **SOIREE JEU** à l'ACM « La Buissonnière » mercredi 30 novembre 2016, de 17 h à 18 h 30, Salle Barbara.
- **ANIMATION SUR LA PLACE DU MARCHÉ** samedi 3 décembre 2016, de 9 h à 12 h 30.
Bourse aux jouets. Animation « Jeux Géants ». Parcours en fauteuil roulant. Maquillage. Boissons chaudes, gourmandises...

**DU 10 AU 18 DÉCEMBRE :
CHALETS DE NOËL, ANIMATIONS ET STANDS**

Place de la Visitation
Organisation : Commission Culture
(danse, musique, petite restauration, artisanat et gourmandises de Noël...)

Samedis : de 9 h à 13 h et de 15 h à 19 h

Dimanches : de 10 h à 13 h

En semaine : de 16 h à 19 h

Le vendredi jusqu'à 19 h 45 avec la Batterie Fanfare !
**Programmes disponibles à l'accueil de la mairie,
l'Office de Tourisme, la bibliothèque, ...).**



Institutionnel

Lundi 5 décembre à 18 h 30

Réunion du Conseil municipal en salle du conseil

Samedi 7 janvier à 19 h

Cérémonie des vœux de M. le Maire à la population à l'Espace Perdtemps

Lundi 16 janvier à 18 h 30

Réunion du Conseil municipal en salle du conseil

Médical

Lundi 9 janvier de 14 h 30 à 16 h 30

Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques, avenue de la Poste

Lundi 26 janvier de 10 h à 12 h 30 et de 15h30 à 19h

Don du sang à l'hôpital local du Pays de Gex, 160, rue Marc Panissod à Tougin ainsi que dans le camion

Municipalité, associations

Mercredi 30 novembre de 17 h à 18 h 30

Soirée jeu de l'ACM « La Buissonnière » pour le Téléthon - salle Barbara

Du 2 décembre, 18 h 30 au 9 décembre

Exposition de l'artiste Caroline ALLART, salle l'Expo

Samedi 3 décembre

Animations Téléthon de 9 h à 12 h 30 par l'ACM de la ville et le CSC Les Libellules, Place de la Visitation
Animations Téléthon et repas organisé par les clubs de tennis et badminton à l'espace Perdtemps

Du 10 au 18 décembre

Animations de Noël et stands (voir ci-contre)

Vendredi 9

et samedi 10 décembre
Distribution des colis de Noël aux Aînés

Samedi 10 décembre dès 10 h

Sainte-Barbe des Sapeurs-Pompiers à l'espace Perdtemps : revue suivie, dès 10 h 45, du défilé du corps départemental et des CPINI voisins : espace Perdtemps, rues de la Fontaine et du Commerce, avenues de la Gare, de La Poste et des Tilleuls puis retour à l'espace Perdtemps ; remise des médailles ; allocutions et vin d'honneur.

Mardi 13 décembre

Spectacle écoles maternelles à l'espace Perdtemps

Samedi 17 décembre

Soirée Gala de l'école de l'USPG

Dimanche 18 décembre à 17 h

Concert de Noël par le Chœur Classique du Pays de Gex et l'Orchestre à Cordes du Pays de Gex à l'église Saint-Pierre

Samedi 24 décembre

Veillée de Noël à l'église Saint-Pierre :
19 h : messe avec les enfants
21 h : messe internationale
23 h : messe de la Nuit Noëlle solidaire (voir page 7)

Dimanche 8 janvier dès 12 h

Repas des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale à l'espace Perdtemps

Samedi 21 janvier

Championnat du Basket Pays de Gex
Halle des Sports

Dimanche 29 janvier

dès 9 h à Mijoux : challenge des Gabeloux (trails blancs de 7 ou 15 km ; départ à 10 h)
15 h : loto du Centre socioculturel « Les Libellules » à l'espace Perdtemps

École de Musique

Vendredi 9 décembre à 19 h

Audition inter-classes à l'école de musique

Samedi 10 décembre à 17 h 30

Prestation musicale place de la Visitation

Mercredi 14 décembre à 18 h 15

Prestation musicale place de la Visitation

Dimanche 29 janvier à 17 h 30

Conte Concert avec l'Ensemble Watteau

LE DÉNEIGEMENT

L'hiver accroît les dangers de circulation avec son lot de brouillards givrants, pluies verglaçantes ou chutes de neige.

Côté mairie

Le déneigement correct des routes et des rues par les engins est impossible si des véhicules sont garés sur la chaussée. C'est la raison pour laquelle, **du 15 novembre jusqu'au 15 mars**, un arrêté municipal règlemente le déneigement des 40 km de voies par les agents communaux ainsi que le stationnement.

En cas de chute de neige, le stationnement des véhicules est interdit **de 0 h à 9 h** : rues Francis Blanchard, Léone de Joinville (place du Pont au pont du Journans), de Genève, des Terreaux, de l'Horloge, de la Fontaine, du Château, du Commerce, Charles Harent, des Acacias, Zégut, des Usiniers, des Abattoirs, de la Folatière, de l'Hospice, des Tulipiers, de Pitegny, des Grands Champs, de Gex-la-Ville, de Rogeland, du Mont Blanc et Marius Cadoz, chemins de l'Aiglette et du Pré de l'Etang, avenue de la Gare et place Perdtemps. Le stationnement est strictement interdit rues Jean Perrier et des Contamines, chemins des Issues et des Combes, et ruelle de l'église. Attention ! Si votre véhicule gêne le déneigement, la Police Municipale pourra vous verbaliser.

Côté piétons

Une équipe des services municipaux est chargée du déneigement d'une grande partie des trottoirs en zone urbaine pour établir un cheminement piéton. Cet effort supplémentaire consenti par la Commune pour des raisons élémentaires de sécurité du piéton ne dispense pas les riverains de leurs obligations.

Côté riverains

Les riverains sont tenus d'enlever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique, mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre un cheminement piéton. En cas de verglas, un bon état de passage devra également être maintenu sur les trottoirs.

Côté conducteurs

Il faut installer les équipements nécessaires et vérifier l'état et la pression des pneus, la batterie, l'éclairage et les essuie-glaces de son véhicule.

Le champ de visibilité du conducteur, vers l'avant, vers la droite, vers la gauche et vers l'arrière doit être suffisant pour une conduite en toute sûreté.

Le maintien d'une vitesse modérée, l'augmentation de la distance de sécurité entre véhicules, l'anticipation des freinages sont autant de mesures indispensables pour sa propre sécurité et celle d'autrui.

Merci pour votre compréhension et le respect de ces quelques règles, le déneigement étant l'affaire de tous.



ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Léana AUGER	21.05.2016
Gabriel GUICHARDON	22.07.2016
Thaïs RAIMBAULT	23.08.2016
Antoine TRONTIN	05.09.2016
Margot LAUG	06.09.2016
Ethan GILLER	11.09.2016
Théa FAVRE-REGUILLON	17.09.2016
Raphaël FERREIRA	17.09.2016
Arthur SERVOZ	20.09.2016
Siam BROU ROCHAIX	22.09.2016
Mila TRILLOU	30.09.2016
Mya LEGAT	02.10.2016
Lucas NOGUEIRAS DOMARCO	02.10.2016
Antoine BOULLEAU	11.10.2016
Simon BOULLAY	12.10.2016
Baptiste MOREL	13.10.2016

Tous nos vœux à

Coline BOUVAGNAT et Stéphane FILLIASTRE	23.09.2016
Clémence ANDRÉ et Justin BONNET	24.09.2016
Sana ZAÏMIA et Adrien FERNANDES	24.09.2016
Cristina PAGLIALONGA et Manuel DOS SANTOS VIEIRA	22.10.2016

Condoléances aux familles de

René CATHELAIN	13.08.2016
Francisco DUARTE RIBEIRO	31.08.2016
Francis LARTIGUE	14.09.2016
Jean UBERTIN	02.10.2016
Odile MACHARD	08.10.2016
Paul CHABOT	13.10.2016

Permanences des élus

Patrice DUNAND, Maire
Personnel, Sécurité et Administration
Sur rendez-vous

Dominique COURT, 1^{er} Adjoint
Affaires culturelles et Jeunesse
Sur rendez-vous :
Mercredi : 16 h à 18 h
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

Christian PELLÉ, 2^e Adjoint
Travaux, Voirie, Espaces verts et Environnement
Permanence :
Lundi : 9 h à 10 h 30
Jeudi : 9 h à 10 h 30
Sur rendez-vous :
Lundi : 10 h 30 à 12 h
Jeudi : 10 h 30 à 12 h

Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3^e Adjointe
Urbanisme et Transport
Sur rendez-vous :
Mardi : 14 h à 16 h 30
Mercredi : 9 h à 12 h

Daniel ROBBEZ, 4^e Adjoint
Associations et Sports
Sur rendez-vous :
Jeudi : 17 h 30 à 19 h 30

Hélène MOREL-CASTERAN, 5^e Adjointe
Affaires scolaires
Sur rendez-vous :
Mardi : 14 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

Benoît CRUYPENINCK, 6^e Adjoint
Tourisme et Développement économique
Permanence :
Lundi : 9 h 30 à 11 h
Sur rendez-vous :
Lundi : 11 h à 12 h

Monique MOISAN, 7^e Adjointe
Affaires sociales
Sur rendez-vous :
Lundi : 9 h à 11 h 30
Jeudi : 9 h à 11 h 30

Jérémy VENARRE, 8^e Adjoint
Communication et Valorisation du patrimoine
Sur rendez-vous :
Mardi : 18 h 30 à 20 h

Véronique GILLET, 9^e Adjointe
Logement
Sur rendez-vous :
Lundi : 15 h à 17 h
Vendredi : 9 h 30 à 11 h 30

Horaires d'ouverture

Mairie
77 rue de l'Horloge - BP 407
01174 GEX CEDEX
Tél. 04 50 42 63 00
Fax : 04 50 41 86 77
mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h - 14 h à 18 h
Vendredi : 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

Bibliothèque municipale
Lundi, jeudi, vendredi : 15 h à 19 h
Mardi : fermée
Mercredi : 10 h à 12 h - 15 h à 19 h
Samedi : 10 h à 12 h
Tél. 04 50 41 86 92

Vacances scolaires - mêmes horaires
Fermeture les jours fériés.

Piscine municipale
En période scolaire :
Lundi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45
Mardi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45 - pas de ligne nageurs
Mercredi : 14 h 15 à 18 h 45
1 ligne nageurs 17 h à 18 h 45
Jeudi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45
Vendredi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45

Samedi : 9 h à 11 h 45 - 14 h à 17 h 45
Dimanche : 9 h à 12 h 15
Fermeture de la piscine du lundi 19 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017
Tél. 04 50 41 66 21

Police municipale
Lundi au vendredi : 8 h à 17 h - 17 h à 18 h
samedi (sur rendez-vous) : 10 h à 11 h
Tél. 04 50 42 63 09

Sous-Préfecture
26 rue Charles Harent - BP 409
01170 GEX - sp-gex@ain.gouv.fr
Accueil : lundi et mardi : 14 h à 16 h 15 ; mercredi : 8 h 45 à 11 h 45
Tél. 04 50 41 51 51
Service Étrangers : lundi, mardi et jeudi : 14 h à 16 h 15 ; mercredi : 9 h à 12 h
Tél. 04 50 41 87 46

Office de Tourisme Gex - La Faucille
Du lundi au vendredi : 9 h 30 à 12 h 30 - 14 h 30 à 18 h
Samedi : 8 h 45 à 13 h
Jours fériés : 8 h 45 à 13 h, sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.
Tél. 04 50 41 53 85
www.paysdegex-lafaucille.com

Éducation

Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent - 01170 GEX
Tél. 04 50 40 76 60
Fax : 04 50 99 71 33

Services administratifs

Caisse d'Allocations Familiales
Cité administrative Simone Veil
62 rue de Genève - ST-GENIS-POUILLY
Tous les mercredis, sur rendez-vous : 10 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30

Conseils juridiques gratuits (CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

Mutualité Sociale Agricole
Salle Arcades : 9 h à 12 h
3^e jeudi, sur rendez-vous
Tél. 04 74 45 99 00

Point Accueil Solidarité de Gex
228 avenue des Alpes
Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h ; mardi : 9 h à 12 h
Accueil téléphonique :
lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi : 8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h ; mardi : 8 h à 12 h 30
Tél. 04 50 41 54 62

RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)
Salle Arcades, sur rendez-vous
Tél. 3648
4^e mardi du mois : 10 h à 12 h

Service emploi CCPG
135 rue de Genève
Entretiens sur rendez-vous
Tél. 04 50 42 65 00
emploi@ccpg.fr
Offres d'emploi sur :
www.ccpge.fr/emploi

Numéros utiles

Ramassage des encombrants
ALLO ENCOMBRANTS :
04 50 20 65 86
Collecte à domicile sur rendez-vous

Déchetteries du Pays de Gex
VERNONNEX (CD 15) :
04 50 42 74 74
ST-GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41
PERON (Lotissement du Pré Munny) : 04 50 59 14 64
Ouverture au public (novembre à février)
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h ; samedi : 8 h 30 à 17 h ; dimanche : 9 h à 12 h
Fermeture les jours fériés.

Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et tri sélectif en porte-à-porte
Maintenus les jours fériés
www.cc-pays-de-gex.fr/collecte-des-ordures-menageres.html

N° Vert : 0 800 800 215
pour le tri, le compostage, les demandes de composteurs, les demandes de bacs à ordures ménagères.
Pour toute autre info : 04 50 99 12 01 ou dechets@cc-pays-de-gex.fr

Numéros d'urgence

Pharmacies de garde : 32 37
Médecins de garde : 15
Gendarmerie : 04 50 41 54 26 ou 17
Pompiers : 18
Hôpitaux :
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamine-sur-Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
St-Julien-en-Genève : 04 50 49 65 65
Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11 de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex

Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de médecine générale. Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur RDV. Centre Hospitalier du Pays de Gex 160 rue Marc Panissod à Gex. Accès par l'entrée des consultations médicales. Le samedi de 12 h à 24 h ; le dimanche et les jours fériés de 8 h à 24 h.

Foire

Vendredi 2 décembre 2016, place du Jura de 8 h à 18 h

